

L'Office des personnes à la retraite du CCAS de Châteauroux propose la livraison des repas à domicile.

Ce service permet **aux personnes âgées et/ou handicapées**, fatiguées, en convalescence, malades ou en perte d'autonomie de se faire livrer **un repas complet** (composé d'une entrée, d'un plat principal et de son accompagnement, d'un fromage et d'un dessert) **avec pain et potage** pour le soir. Ces **menus variés et équilibrés**, sont élaborés par **une diététicienne**.

Au-delà de sa vocation alimentaire, cette prestation apporte **une ouverture sur le monde extérieur** et permet de **maintenir du lien social**.

* **Tarifs suivant les ressources** : de 7,39 € à 9,83 €

* **Coût de livraison déductible des impôts**

* **Menus aux choix** pour les repas normaux

* **Menus avec régimes** hyposodés et/ou hypoglucidiques, pauvre en potassium

* Possibilité de **repas invité aidant naturel**

* **Veille sociale** par les agents livreurs

* Possibilité de **conseils diététiques à domicile par une diététicienne**

* **Accompagnement** pour participer aux sorties et animations

proposées par le service

Conditions :

- être domicilié à Châteauroux,
- fournir votre dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu ainsi que les justificatifs de vos revenus non imposables (allocation supplémentaire (ex-FNS), retraite du combattant, pension de guerre, allocation adulte handicapé...) afin de déterminer le prix du repas (voir tableau au verso),
- en cas de régime, présenter un certificat médical mentionnant le type de régime : hyposodé et/ou hypoglucidique,
- choisir au minimum trois jours fixes par semaine (soit trois repas minimum) du lundi au dimanche.

Lors de l'inscription, un certain nombre de renseignements sera demandé concernant l'état civil, la situation familiale, les personnes à contacter en cas de besoin, les services de maintien à domicile ...

Repas et menus :

Les repas sont confectionnés par l'UPC (Unité de Production Culinaire) de la Mairie de Châteauroux.

4 types de repas sont proposés : normal

- hyposodé
- hypoglucidique
- hyposodé et hypoglucidique

Les repas doivent être obligatoirement disposés dans le réfrigérateur par le livreur ou par l'utilisateur en présence du livreur dans le souci de ne pas rompre la chaîne du froid.

Chaque semaine, l'agent livreur remettra un planning des menus, pouvant être exceptionnellement modifié par l'UPC.

Menu au choix : Possibilité pour les personnes ayant un régime normal de bénéficier de 2 menus au choix. Chaque semaine, le livreur leur envoie une feuille de menus en deux exemplaires. Il suffit de rayer pour chaque jour le menu qui n'est pas choisi : menu A ou menu B. Une feuille de menus reste au domicile, l'autre est remise au livreur.

Repas aidant naturel : Possibilité de commander un repas pour les invités aidants naturels qui vivent momentanément ou qui déjeunent ponctuellement chez l'utilisateur.

Livraisons :

Les livraisons s'effectuent le matin ou l'après-midi selon le quartier de résidence. Un agent livreur passera généralement à heure régulière, dans un intervalle qui sera indiqué après l'inscription (sauf imprévu indépendant de notre volonté), en fonction du rythme des tableaux suivants :

LIVRAISON LE MATIN	JOURS DE PASSAGE	LUNDI	MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI	
	JOURS CHOISIS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche

Ou

LIVRAISON L'APRES-MIDI	JOURS DE PASSAGE	LUNDI	MARDI	MERCREDI		Pas de livraison le jeudi après-midi	VENDREDI		
	JOURS CHOISIS	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		Samedi	Dimanche	Lundi

Lorsqu'une semaine comprend un jour férié, les jours de passage sont décalés. Un tableau spécifique sera alors remis à l'avance.

Délais de commande :

Il faut prévenir au moins 3 jours ouvrables à l'avance pour commander ou décommander un repas (par tout moyen à votre convenance : téléphone, fax...). Si tel n'était pas le cas, nous serions contraints de facturer les repas (même non livrés).

● En cas d'hospitalisation urgente ou de décès

Une personne de votre entourage devra nous prévenir et nous faire parvenir un bulletin d'hospitalisation à votre sortie ou un certificat de décès. Les repas non livrés ne seront pas facturés.

● En cas de sortie d'hospitalisation :

Si la date de sortie initialement prévue est reportée, les repas commandés vous seront facturés.

● En revanche, en cas d'absence non signalée au service :

Après un second passage de l'agent livreur, des démarches seront entreprises pour essayer de connaître la raison de votre « non-réponse » (contact auprès de la famille, des voisins,...). S'il s'avère que vous avez oublié d'être présent, l'agent livreur vous laissera un « Avis de passage » dans la boîte aux lettres, afin de vous

informer que votre repas commandé sera disponible au Foyer Résidence Saint-Jean – 10 rue Michelet à Châteauroux – et sera facturé.

Dans l'hypothèse où aucune nouvelle ne pourrait être obtenue, nous pourrions faire intervenir les pompiers.

Il est donc très important de penser à nous signaler tout changement

Tarifs :

Le prix total HT (repas + livraison), auquel il convient d'ajouter une TVA à 10 %, est déterminé selon la tarification délibérée par le Conseil d'Administration et s'établit selon les tranches de revenus suivants :

	REVENUS MENSUELS	TARIFS 2016	
		Total HT	Total TTC
PERSONNE SEULE	Allocation supplémentaire (ex FNS)	6,72 €	7,39 €
	Inférieurs à 822 €	6,93 €	7,63 €
	De 822 € à 979 €	7,90 €	8,70 €
	De 979,01 € à 1137 €	8,50 €	9,35 €
	Supérieurs à 1137 €	8,93 €	9,83 €
COUPLE	Allocation Supplémentaire (ex FNS)	6,72 €	7,39 €
	Inférieurs à 1350 €	6,93 €	7,63 €
	De 1350 € à 1510 €	7,90 €	8,70 €
	De 1510,01 € à 1744 €	8,50 €	9,35 €
	Supérieurs à 1744 €	8,93 €	9,83 €
SANS PLAFOND DE RESSOURCES		TARIFS 2016	
Repas aidant naturel		10,30 €	

Règlement :

Une facture est envoyée à terme échu à l'usager ou à un tiers désigné. Elle peut être réglée par prélèvement automatique, par chèque ou en espèces auprès de la Recette Municipale de Châteauroux.

Attestation fiscale :

Dans le cadre de la déclaration d'activités de service à la personne du CCAS, les usagers peuvent bénéficier d'une réduction fiscale. A ce titre, le coût du service de livraison est déductible des impôts. Une attestation fiscale est envoyée annuellement pour bénéficier de cet avantage fiscal.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Office des personnes à la retraite
9 rue Claude Pinette – 36000 Châteauroux
Tél : 02 54 34 42 84
opr.ccas@chateauroux-metropole.fr